

DOSSIER DE SELECTION POUR LA PASSATION DE MARCHE DE
PRESTATION INTELLECTUELLE

Avis National à manifestation d'intérêt (AMI)

n° : 16 /SNERTP/DG/PRMP/S-PRMP/2025 du 31/10/25

Objet : Sélection de consultants individuels pour la réalisation d'études géotechniques, topographiques, géologiques, hydrogéologiques et géophysiques au profit de la Société Nationale d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (accord cadre biennal à bons de commande) sur financement du Budget Autonome

Référence SIGMAP : PI_DT_111603

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Nationale d'Essais et de Recherches des Travaux Publics publié sur le portail web des marchés le 27 Août 2025.
2. La Société Nationale d'Essais et de Recherches des Travaux Publics a mobilisé, dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025, des ressources propres, afin de financer son **Plan de Travail Annuel (PTA)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestation intellectuelle relative à la **sélection de consultants individuels pour la réalisation d'études géotechniques, topographiques, géologiques, hydrogéologiques et géophysiques au profit de la SNERTP (accord cadre biennal à bons de commande)**.
3. Les prestations constituées en quatre (04) lots comme suit et comprennent :

- **Lot 1** : Sélection d'un consultant individuel pour réalisation d'études géotechniques au profit de la SNERTP (accord cadre biennal à bons de commande) ;
 - Proposition de programme de reconnaissances et sondages géotechniques (carottages, pénétromètres, CPTu, pressiomètres, essais de laboratoire sur sols et matériaux etc.)
 - Études G1 à G3 selon la norme NF P 94-500 ou équivalent (Analyse et interprétation des résultats, caractérisation mécanique des sols en place, Définition des modèles géotechniques, Dimensionnement des ouvrages géotechniques à savoir fondations superficielles et profondes, murs de soutènement, stabilité de remblais et déblais, structure de chaussée, etc.)
 - Établissement de rapports et recommandations de fondations et terrassements.
- **Lot 2** : Sélection d'un consultant individuel pour réalisation d'études topographiques au profit de la SNERTP (accord cadre biennal à bons de commande) ;
 - Levés topographiques terrestres et hydrographiques
 - Implantations et relevés de points de sondages en planimétrie et altimétrie
 - Relevés LIDAR, drones et GNSS
 - Production de plans topographiques et profils en long/travers.
- **Lot 3** : Sélection d'un consultant individuel pour réalisation d'études géologiques au profit de la SNERTP (accord cadre biennal à bons de commande) ;
 - Analyses géologiques régionales et locales ;
 - Études hydrogéologiques pour la stabilité des talus, remblais et ouvrages ;
 - Investigations pour l'alimentation en eau et la gestion des nappes ;
 - Cartographie géologique, géomorphologique et hydrogéologique appliquée aux projets d'infrastructures ;

2





- **Lot 4** : Sélection d'un consultant individuel pour réalisation d'études hydrogéologiques et géophysiques au profit de la SNERTP (accord cadre biennal à bons de commande) ;
 - Investigations sismiques, électriques, électromagnétiques et radar (GPR)
 - Détection des cavités, failles et hétérogénéités du sous-sol
 - Études complémentaires aux reconnaissances géotechniques.

4. Le présent accord-cadre sera conclu pour une durée de réalisation de **vingt-quatre (24) mois** pour tous les lots et sera mis en œuvre à travers l'émission de bons de commande successifs au fur et à mesure de l'expression des besoins sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

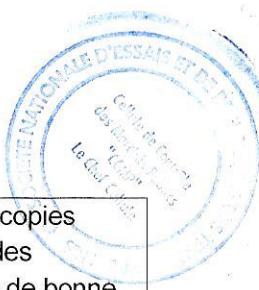
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.

7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	Etre titulaire d'un diplôme d'études universitaires Bac + 5 au moins en : <ul style="list-style-type: none">- Lot 1: Géotechnique ou équivalent ;- Lot 2: Topographique ou équivalent ;- Lot 3: Géologie ou équivalent ;- Lot 4: Géologie ou équivalent. <ul style="list-style-type: none">• Diplôme requis + pièce d'identité fournis (25 pts)• Diplôme non requis fourni (00 pt)• Pièce d'identité fournie mais non valide (00 pt)	Joindre copie légalisée du diplôme et de la pièce d'identité en cours de validité (les diplômes des écoles privées et ceux obtenus à l'étranger devront être accompagnés de leurs authenticités ou reconnaissances).
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de l'année d'obtention du diplôme	[30]	Avoir une expérience générale d'au moins huit (08) ans à partir de l'année d'obtention du diplôme en tant que consultant individuel, employé ou autres (valable pour tous les lots). <ul style="list-style-type: none">• au moins 08 ans d'expériences générales (30 pts)• de 05 à 08 ans d'expériences générales (13 pts) ;• moins de 05 ans d'expériences générales (05 pts)	Joindre copie légalisée du diplôme



3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission au cours des cinq (05) dernières années (2020 à 2024) et de l'année en cours	[45]	<p>Pour chaque lot, justifiez d'une expérience avérée dans son domaine, en tant que consultant individuel ou employé d'un cabinet ou autre, au cours de la période de référence au moins trois (03) missions similaires à la présente mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Lot 1: les études d'ingénieries géotechniques ; ❖ Lot 2: les études topographiques ; ❖ Lot 3: les études géologiques et hydrogéologiques ; ❖ Lot 4: les études géophysiques <ul style="list-style-type: none"> • Mission spécifique non similaire (00 pt) ; • Mission similaire non attestée (00 pt) ; • Mission similaire attestée mais non exécutée dans la période de référence (00 pt) ; • 01 mission similaire attestée et exécutée dans la période de référence (12 pts) • 02 missions similaires attestées et exécutées dans la période de référence (27 pts) • 03 missions similaires et plus, attestées et exécutées dans la période de référence (45 pts) 	Joindre les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou les copies légalisées des attestations de travail et/ou certificats de travail précisant la mission et la période d'exécution
TOTAL	[100]		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est 75.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur TOZO Sylvanus, Personne Responsable des Marchés Publics** Tél : +229 01 95 94 06 06 e-mail: prmpsnerp@gmail.com avec copie à tsylvanus01@yahoo.fr et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-après : bureau au Rez-De-Chaussée du bâtiment de type R+1 à gauche, dans l'enceinte de la Direction Générale de la SNERTP, sise à Akpakpa Quartier Fifadji Houto, Lot 4008, Parcalle C (Derrière unité SOBREBA dans la von en face de la DDTFP-Littoral, la von jouxtant UbiPharm Bénin), 01 BP 1270 Cotonou tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h 30 min et de 14 h à 17 h 30 min (Heure locale).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 05/11/2023. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers (munis de leurs numéros IFU actualisés, de leurs adresses e-mail fonctionnelles et de leurs numéros de téléphone fonctionnels) au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics** sis bureau au rez de chaussée du bâtiment de type R+1 à gauche, dans l'enceinte de la Direction Générale de la SNERTP, sise à Akpakpa Quartier Fifadji Houto, Lot 4008, Parcalle C (Derrière unité SOBREBA dans la von en face de la DDTFP-Littoral, la von jouxtant UbiPharm Bénin), 01 BP 1270 Cotonou. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.





Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être présentées, déposées par lot sous peine de rejet et en trois (03) exemplaires dont deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie et un (01) exemplaire sur clé USB en version électronique scannée sous le format PDF en fichier unique, le tout dans un emballage unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics sis bureau au rez de chaussée du bâtiment de type R+1 à gauche, dans l'enceinte de la Direction Générale de la SNERTP, sise à Akpakpa Quartier Fifadji Houto, Lot 4008, Parcelle C (Derrière unité SOBREBA dans la von en face de la DDTFP-Littoral, la von jouxtant UbiPharm Bénin), 01 BP 1270 Cotonou au plus tard le 15/11/2015 à 09 h 00 min (GMT+1).** Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

13. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de la Direction Générale de la SNERTP à Cotonou, au rez de chaussée du bâtiment principal de la société, le 15/11/2015 à 09 h 30 min (GMT+1).**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou, le

31/10/2015



Sylvanus TOZO
Personne Responsable des
Marchés Publics